

LIEGE Mardi 24 mars Page:10/11

RÉGION

24/03/2020

LIÈGE – COMMERCES

« Laissez tomber les loyers des commerçants »

MARC GÉRARDY



Jean-Luc Vasseur, président du Commerce liégeois.

TVA

Depuis le 13 mars dernier à minuit, l'horéca, mais aussi certains commerces, sont fermés.

« Suite à ces mesures, les locaux commerciaux ne peuvent plus être utilisés conformément à leur destination. De ce fait, l'obligation de nos commerçants de paiement des loyers relatifs aux locaux commerciaux se trouve suspendue depuis le jour et l'heure de mise en confinement (le mercredi 18 mars dernier à midi) et ce, tant que durera une telle situation », indique Jean-Luc Vasseur, président du « Commerce liégeois ».

C'est la raison pour laquelle le Commerce liégeois adresse un message aux propriétaires de cellules commerciales. « « Dans ces conditions difficiles, nous vous

demandons de bien vouloir « laisser tomber » l'appel des loyers et des charges relatifs aux locaux commerciaux pour la période concernée », indique le communiqué.

« Ne vaut-il mieux pas laisser tomber exceptionnellement un ou deux mois de loyer, vu les circonstances graves, plutôt que de perdre un locataire ? », se demande Jean-Luc Vasseur, lui-même propriétaire. « Tout le monde cherche des solutions. Nous avons lancé un appel aux bénévoles pour aider les commerçants à remplir leurs demandes et leurs formulaires administratifs (avocats, juristes... retraités) et un avocat nous a déjà répondu. Les commerçants trouveront l'ensemble des textes à télécharger sur le site commerceliegeoisasbl.be, rubrique Covid-19.

De son côté, la Fédération HoReCa Liège et Wallonie négocie le soutien de ses membres à travers des mesures économiques et financières. Que vous soyez indépendants et/ou employeurs, vous avez droit à des mesures économiques (revenu de remplacement en cas de cessation d'activité, chômage temporaire pour force majeure, demande de report des loyers commerciaux) et financières (étalement, report et dispense de paiement de cotisations sociales, précomptes, impôts de nature sociale et fiscale) destinées à vous soulager en cette période de transition. Pour toute question urgente, vous pouvez contacter le secrétariat HoReCa Liège au 04/252.50.50 ou par mail liege@horecawallonie.be.

Et de son côté, l'échevinat du commerce de la Ville de Liège « souhaite être un îlot directionnel pour renvoyer tous les commerçants vers les sites officiels qui peuvent les aider », indique l'échevine Elisabeth Fraipont qui a indiqué ces mesures sur son profil Facebook. « Et depuis samedi soir, sur le site internet de la Ville de Liège, dans la rubrique du coronavirus, un fichier a été mis sur pied pour les commerces locaux encore ouverts qui peuvent indiquer toutes leurs coordonnées ainsi que les procédures en cours liées au coronavirus et les services de livraison », ajoute Elisabeth Fraipont qui prône le dialogue avec les propriétaires pour les loyers.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)